

Denis M. Chartrand
Président de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)

Comparution
Comité sénatorial permanent des langues officielles

Ottawa (Ontario)
4 avril 2022

Seul le discours prononcé fait foi

Monsieur le Président et honorables membres du Sénat,

Merci d'avoir invité la Fédération nationale des conseils scolaires francophones à comparaître dans le cadre de votre étude sur l'immigration francophone en milieu minoritaire.

Il s'agit d'un enjeu important pour notre réseau : d'une part, parce que les familles immigrantes sont un des principaux vecteurs de croissance de nos effectifs scolaires, et d'autre part, parce que la présence de ces élèves crée un environnement culturel enrichi permettant à tous, incluant le personnel scolaire, de vivre une francophonie plurielle et ouverte sur le monde.

Introduction

Tout d'abord, permettez-moi de me présenter. Je suis Denis Chartrand, le président de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones.

Notre fédération représente les 28 conseils scolaires francophones en contexte minoritaire au Canada, donc à l'extérieur du Québec, soit dans 9 provinces et 3 territoires. Notre réseau dessert près de 174 000 élèves dans plus de 700 écoles élémentaires et secondaires de la maternelle à la 12^e année.

Malgré le poids démographique en déclin des francophones et Acadiens en situation minoritaire, chaque année -à l'exception de ces deux dernières années de pandémie qui ont vu nos frontières se fermer- les inscriptions à l'école de langue française augmentent. Le réseau éducatif francophone a le vent dans les voiles grâce, en bonne partie, à l'immigration francophone.

Les écoles de langue française sont au cœur des communautés francophones et acadiennes. Et c'est très souvent à travers l'intégration des enfants à l'école que se fait aussi celle des parents et de la famille élargie. Le rôle de l'école va donc bien au-delà de la scolarisation des enfants.

Malheureusement, ce rôle n'est pas encore suffisamment reconnu par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Notre système scolaire doit non seulement voir au recrutement, à l'accueil et au maintien des élèves issus de l'immigration récente, mais il doit aussi permettre de favoriser la transmission de la culture francophone et l'enracinement des familles dans nos communautés.

Les principaux enjeux de notre réseau, relativement à l'immigration, s'articulent autour de trois axes :

- Mieux faire connaître à l'étranger et au Canada l'existence des écoles de langue française en contexte minoritaire,
- Voir au recrutement, à l'accueil et au maintien des élèves issus de l'immigration récente et par ricochet de leur famille,
- Faciliter l'embauche d'enseignants francophones qualifiés à l'étranger ou issus de l'immigration récente

Regardons donc ensemble les pistes de solutions pour relever ces défis.

1. La promotion des écoles de langue française au Canada et à l'international

Même si on note une hausse constante depuis 15 ans des inscriptions dans les écoles de langue française, il existe encore une méconnaissance de la performance de notre réseau scolaire et des droits des immigrants francophones et des réfugiées d'inscrire leurs enfants dans une école de langue française.

Les familles, avant ou en arrivant au Canada, sont encore trop souvent accueillies par des agents unilingues anglophones qui n'ont pas toujours le réflexe de diriger les immigrants

francophones ou francophiles vers les réseaux d'immigration francophone. Ces agents immigratoires n'étant pas au courant de l'existence des écoles de langue française, les nouveaux arrivants sont alors dirigés vers le système anglophone et constituent alors une perte pour les communautés francophones et acadiennes. Le cas des réfugiés syriens en est un bon exemple. Alors que le Canada s'apprête à accueillir 285 000 Ukrainiens d'expression française, combien auront l'information juste et complète relativement aux choix qui s'offrent à eux pour la scolarisation de leurs enfants?

2. Projet de loi C-13 modernisant la LLO

Le projet de loi C-13 obligerait le gouvernement à développer une politique en matière d'immigration francophone. Toutefois, le libellé actuel de « contribuer » au rétablissement et à l'augmentation du poids démographique de nos communautés, est trop faible. Il faut que cette politique ait clairement une obligation de rétablir et d'augmenter le poids démographique de nos communautés.

3. Définition élargie de francophone

En 2009 l'Ontario a adopté, à l'instar du gouvernement fédéral, une définition élargie de ce qu'est un francophone. Un immigrant dont la langue maternelle n'est pas le français, mais qui parle le français est désormais considéré comme un francophone. Cela a permis de faire augmenter considérablement le nombre de francophones en Ontario et de faciliter ainsi la désignation de régions en vertu de la Loi ontarienne sur les services en français. Cette approche toutefois n'a pas encore fait tache d'huile ailleurs au pays.

4. Les travailleurs en établissement

Beaucoup d'élèves issus de l'immigration dans nos écoles proviennent de la région des Grands Lacs en Afrique. Venant de pays en conflit, ces élèves rencontrent souvent des difficultés physiques, émotionnelles, comportementales et scolaires. Ils ont donc besoin d'un accompagnement plus marqué.

Le Programme de travailleuses et travailleurs en établissement dans les écoles, une initiative d'Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada, vise à faciliter l'intégration et l'épanouissement des élèves issus de l'immigration récente en créant des ponts entre l'école, la famille et la collectivité.

Malheureusement ce programme calqué sur le modèle anglophone requiert une forte concentration d'écoles pour se qualifier et n'est donc pas adapté à la réalité des conseils scolaires francophones. Bon nombre de nos conseils scolaires sont de petite taille avec moins de 5 000 élèves et des écoles dispersées en milieu rural. Cette réalité représente un frein lorsqu'un conseil scolaire francophone dépose une demande à l'IRCC pour obtenir le financement afin d'embaucher un travailleur en établissement.

5. Les enseignants et le personnel scolaire issus de l'immigration récente

Les écoles de langue française vivent une pénurie d'enseignants et de personnel scolaire francophones.

Une des solutions à cette pénurie passe par l'embauche d'enseignants qualifiés issus de l'étranger.

Toutefois, hormis l'Ontario, la reconnaissance obligatoire des compétences professionnelles de ces enseignants par les ordres d'enseignants dans les différentes provinces et territoires, se fait souvent uniquement anglais ce qui pose problème pour les immigrants francophones.

Fait à noter, selon les plus récentes données de Statistique Canada, la population immigrante au sein de la population francophone travaillant en enseignement est surreprésentée et continue d'augmenter.

Si la réussite des personnes immigrantes sortant des facultés d'éducation au Canada ne pose généralement pas problème, les stages en revanche représentent une étape plus sensible durant laquelle des enjeux surgissent, notamment en lien avec les compétences culturelles du milieu d'accueil et des stagiaires.

C'est pourquoi de plus en plus de conseils scolaires francophones ont développé des programmes de mentorats pour accompagner ces enseignants et faciliter leur insertion professionnelle alors que les directions d'école sont appelées de leur côté à jouer un rôle de premier plan pour faciliter l'inclusion de ce nouveau personnel enseignant et scolaire.

6. Rattrapage financier dans le cadre du Programme des langues officielles dans l'enseignement

L'école n'est pas seulement un outil d'éducation dans les communautés francophones et acadiennes. C'est un puissant outil d'attraction, de rétention et d'accueil dans une communauté. L'école demeure encore et toujours le moyen le plus rapide et efficace d'accélérer l'intégration d'une famille de nouveaux arrivants.

En plus de garantir le maintien du poids démographique des communautés francophones et acadiennes, l'immigration en assure la vitalité et le développement à long terme. Mais, pour que cette population immigrante décide de rester au sein de nos communautés, il est important de leur offrir des milieux de vie accueillants et inclusifs. Mais l'intégration des élèves immigrants et leur famille a un fort coût sur nos conseils scolaires.

Pourtant, depuis plus d'une décennie, en raison de l'augmentation du coût de la vie et de la croissance des inscriptions dans les écoles de langue française en situation minoritaire, la valeur des sommes versées par le gouvernement fédéral aux ministères de l'Éducation des provinces et territoires pour favoriser la transmission de la langue et de la culture afin de favoriser l'enracinement et la construction identitaire, s'est effritée. Pour chaque dollar

versé par élève en 2009, les conseils scolaires ne touchent désormais que 56 cents. Il faudrait donc un redressement financier d'une valeur de 645 millions \$ pour rééquilibrer ce déficit dont font les frais nos élèves.

Conclusion

Le Canada est une terre d'accueil.

Le visage de l'immigration est appelé à changer en raison des nombreuses crises humanitaires et climatiques qui continueront de sévir.

Donnons-nous les moyens de faire en sorte que les immigrants et réfugiés puissent trouver leur place chez nous.

L'école est prête à jouer son rôle pour faciliter l'intégration des élèves immigrants et de leur famille.

Faisons en sorte que les conseils scolaires puissent avoir les ressources afin d'assurer le bien-être et la réussite de ces futurs canadiens qui pourront réellement incarner la dualité linguistique canadienne grâce à leur bilinguisme durable.

Merci de m'avoir écouté.